

Réunion du 4 novembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 66  
Nombre de votants : 78

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, André CORLOBÉ (suppléant de Mme Maryse PAYBOU), Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Gérard PALOUMET, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jérôme TOULOUSE, Héliène MARTEUILH, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Bénédicte ALCETEGARAY (pouvoir à M. Henri POUSTIS), Michel LAURIO (pouvoir à M. Francis LAYUS), Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Jean-Simon LEBLANC (pouvoir à M. Dominique TOUYA), Michel JESER, Paul MONTAUT, Didier REY (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jean-Pierre DUBREUIL (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Aline LANGLES (pouvoir à Marie-Thérèse LAVIELLE), Albert LASSERRE-BISCONTE, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Gilbert AURRIAC, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Céline LEMBEZAT, Anne-Marie LATASTE, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Thierry LAFFITTE (pouvoir à Mme Véronique REMY), Franck VIREBAYRE-GASTON (pouvoir à M. Philippe GARCIA), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Jean-Claude MORERE.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 5 : ZONE DE LOUPIEN : VENTE D'UNE EMPRISE À MONSIEUR DA COSTA**

**Rapporteur** : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

M. DA COSTA a un projet immobilier sur les parcelles cadastrées, sur la commune de Monein, AH 67 et AH 68. Afin d'avoir une superficie suffisante pour réaliser des parkings et accès nécessaires à son programme, il souhaite acquérir une emprise d'environ 350 m<sup>2</sup> prélevée sur la parcelle AH 272 appartenant à la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Par délibération en date du 21 mars 2018, le conseil communautaire autorisait cette vente au prix de 20 €/m<sup>2</sup> HT. Dans cette délibération, il était précisé que « *l'engagement de la communauté de communes à vendre le terrain aux conditions ci-dessus énoncées est accordé pour un délai maximum d'un an à compter de la date de la présente délibération. A l'échéance fixée, si l'acte authentique de transfert de propriété n'est pas conclu, cet accord sera caduc et la présente délibération sera tacitement abrogée.* »

Monsieur DA COSTA n'a pas pu signer l'acte authentique dans le délai imparti. L'assemblée communautaire doit donc à nouveau se prononcer sur cette vente.

Dans un courrier en date du 4 septembre 2019, France Domaine donne un avis favorable à cette transaction. Depuis, la parcelle AH 272 a été divisée, l'emprise vendue est numérotée AH 600 d'une superficie de 339 m<sup>2</sup>.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** la vente de la parcelle cadastrée, sur la commune de Monein, AH 600 d'une superficie de 339 m<sup>2</sup> à M. DA COSTA ou à toute société représentée par lui,
- **de fixer** le prix de vente à 20 €/m<sup>2</sup> HT,
- **d'autoriser** son Président, en cas de besoin, à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la conduite de ce projet (déclaration préalable, permis d'aménager modificatif de la zone, demande de certificat d'urbanisme, permis de construire, etc.),
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

  
  
**Jacques CASSIAU-HAURIE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/11/2019